



Villeurbanne,  
Le 9 février 2022

A l'attention de Madame Jacqueline GOURAULT  
Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales  
20 Avenue de Ségur  
75007 Paris

**Objet : Alerte sur l'impact de la hausse des prix du gaz pour les usagers des réseaux de chaleur**

Madame la Ministre,

Les associations représentatives des collectivités territoriales et des abonnés et usagers des réseaux de chaleur s'associent pour vous alerter sur l'impact pour les usagers des réseaux de chaleur de la hausse des prix du gaz et de la tonne de carbone sur le marché européen. En effet, de nombreuses collectivités nous ont alertés ces derniers mois sur les conséquences de cette hausse des prix sur la facture énergétique des usagers raccordés à des réseaux de chaleur, y compris les réseaux dont le mix énergétique est majoritairement décarboné.

Le gouvernement a déployé plusieurs mesures de protection destinées aux citoyens chauffés par vecteurs électriques et gaz : gel des tarifs réglementés pour le gaz, limitation de la hausse des tarifs réglementés à +4% pour l'électricité, exonération de CSPE, réhausse du plafond de l'ARENH. Mais ce "bouclier tarifaire" ne bénéficie pas entre autres au 1,3 million de ménages raccordés aux réseaux de chaleur, qui sont touchés de plein fouet par cette inflation, alors qu'il s'agit souvent de foyers aux revenus modestes (environ 850 000 logements sociaux sont chauffés par un réseau de chaleur en France).

Par ailleurs, certains ménages raccordés à un réseau de chaleur, y compris ceux alimentés majoritairement par des énergies renouvelables et de récupération, sont triplement pénalisés. D'une part, ils ne peuvent bénéficier des aides mises en place par l'État et d'autre part, ils payent dans leur facture le coût de la tonne de carbone qui a plus que doublé en un an alors que des citoyens chauffés au gaz n'y sont pas soumis de par la plus petite taille des installations. Enfin, le dispositif de chèque énergie n'étant pas adapté pour régler des factures de chauffage collectif, ils ne peuvent l'utiliser pour leur chauffage. Dans les territoires, les élus sont de plus en plus nombreux à tirer la sonnette d'alarme sur les conséquences sociales de cette crise énergétique. Il y a désormais urgence à agir, en envisageant une rétroaction, concernant les factures de fin 2021, pour désamorcer cette bombe à retardement.

Sur les dix dernières années, la filière des réseaux de chaleur est celle qui a enregistré le meilleur taux de verdissement avec un taux d'énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) moyen qui a été doublé. Leur contenu carbone a quant à lui été divisé par deux. Collectivités et acteurs locaux sont pleinement engagés pour accentuer cette trajectoire de verdissement et satisfaire les objectifs fixés par la RE2020 et la programmation pluriannuelle de l'énergie en cours de révision.

Comme le rappelle la Cour des Comptes dans son rapport de septembre 2021, ils sont un "levier efficace pour la transition énergétique" qu'il est primordial de préserver et de développer. Enfin, pour que le dispositif de classement systématique des réseaux, qui représente un levier fort de leur développement, puisse être pleinement déployé et effectif, il apparaît essentiel d'en assurer la cohérence avec un prix de la chaleur maîtrisé.

Cette dynamique doit être encouragée par les pouvoirs publics avec des mesures fortes pour soutenir la compétitivité des réseaux de chaleur et protéger durablement le pouvoir d'achat de leurs usagers. Ainsi, en concertation avec les collectivités et abonnés concernés, nous avons identifié la piste d'action suivante : nous proposons la mise en place d'un **soutien de l'Etat envers les gestionnaires de réseaux de chaleur pour plafonner le prix du gaz les alimentant. Ce soutien serait répercuté directement sur le prix de la chaleur payé par les usagers résidentiels, copropriétaires ou locataires, des réseaux de chaleur.**

A plus long terme, il apparaît nécessaire de renforcer les mesures de soutien des projets de verdissement et d'efficacité énergétique des réseaux, et de profiter de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne pour proposer des ajustements sur les règles applicables aux réseaux de chaleur concernant le système d'échange de quotas d'émissions (auquel ne sont pas soumis les usagers chauffés au gaz), lors de l'examen du paquet européen *Fit for 55*.

En espérant que ces éléments sauront retenir votre attention, les équipes d'AMORCE, de France Urbaine, de l'Association des Villes de France, de l'Union Sociale pour l'Habitat et de l'Association des Responsables de Copropriétés, se tiennent à la disposition de vos services pour vous présenter plus en détails nos propositions.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Gilles VINCENT,  
Président d'AMORCE

Johanna ROLLAND  
Présidente de France Urbaine

Caroline CAYEUX  
Présidente de Villes de France

Emmanuelle COSSE  
Présidente de l'Union Sociale pour l'Habitat

Emile HAGEGE  
Directeur général de l'Association des  
Responsables de Copropriétés

Copie :

- Madame Emmanuelle WARGON, Ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement

- Monsieur Olivier DUSSOPT, Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Comptes publics
- Madame Barbara POMPILI, Ministre de la Transition écologique